

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier CUJIVES, Maire.

Date de la convocation : 27/03/2017

Etaient présents : Monsieur Didier CUJIVES, Maire

MM. Jean-Pierre AZALBERT, Michel DELMAS, Lucie LAURENT, Adjoints.

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué.

MM Anne ANDRE, Jean-Michel BERSIA, Sophie DIAS, Marlène JEANJEAN, Nathalie RUMEAU, Manuela VALVERDE,

Absents représentés : Mme Nathalie THIBAUD par M. Michel DELMAS et M. Roger FALGA par M. François CHASSAT, M. Gérard LAVERGNE par M. Jean-Pierre AZALBERT

A été nommé secrétaire de séance : Mme Nathalie RUMEAU

DOMAINES	
	Adoption du compte-rendu de la séance du 27/02/2017
FINANCES	Délibération N° 2017-03-001 : Vote du compte de gestion 2016 Délibération N° 2017-03-002 : Vote du compte administratif 2016 Délibération N° 2017-03-003 : Vote d'affectation du résultat 2016 Délibération N° 2017-03-004 : Vote des taux 2017 des taxes directes Délibération N° 2017-03-005 : Vote du budget 2017
TRAVAUX	Délibération N° 2017-03-006 : Plan de financement des travaux de redynamisation du centre-bourg
ADMINISTRATION GENERALE	Délibération N° 2017-03-007 : Evolution des indemnités des élus relative à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique Délibération N° 2017-03-008 : Achat d'un bon cadeau repas pour deux personnes au restaurant la Métairie pour le photographe qui a réalisé les photos vues du ciel de la commune Délibération N° 2017-03-009 : Adhésion 2017 à l'AMF 31 Délibération N° 2017-03-010 : Adhésion 2017 à la fondation du Patrimoine Délibération N° 2017-03-011 : Adhésion 2017 de la commune à l'association Arbres et Paysages d'autan
ACHATS	Délibération N° 2017-03-012 : Achats de matériels pour le service technique et demande de subvention au Département Délibération N° 2017-03-013 : Achat de signalétique et demande de subvention au Département Délibération N° 2017-03-014 : Achats de matériel et demande de subvention au Département
SUBVENTION	Délibération N°2017-03-015 : Demande de subvention de l'association familiale intercantonale
QUESTIONS DIVERSES	Avancement travaux assainissement Festival 31 notes d'été Stèle d'hommage sur le chemin de Paulhac exposition et cérémonie pour le 100 ème anniversaire de l'Armistice de la grande guerre 1914/1918

Adoption du compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 27/02/2017

Monsieur le Maire Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2017.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté.

Délibération N° 2017-03-001 : Vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

que le compte de Gestion du budget de la Commune dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2017-03-002 : Vote du compte administratif 2016

M. François CHASSAT, conseiller délégué aux finances, présente aux membres du Conseil le Compte administratif dressé par Didier CUJIVES, Maire, pour l'exercice 2016, qui peut se résumer comme suit :

	Résultat de l'exercice	273 390,67 €
	Dépenses (mandats émis)	- 141 488,19 €
		414 878,86
	Recettes totales	€ 258 848,87
	titres émis	€ 156 029,99
	affectation exercice N-1	€
	Report exercice N-1	- 145 029,99 €
	=> Résultat de clôture	128 360,68 €
	Reste à réaliser	
	Dépenses	- 27 432,51 €
	Recettes	0,00 €
	total	- 27 432,51 €

Section de Fonctionnement

	Résultat de l'exercice	101 023,67 €
	Dépenses	- 624 691,30 €
	Recettes	725 714,97 €
	Report exercice	85 118,34 €
	Résultat de clôture	186 142,01 €
	Affectation à l'exercice N+1	
	=> Investissement	0,00 €
	=> Fonctionnement	186 142,01 €
	Résultat de clôture global	314 502,69€
	y compris restes à réaliser	287 070,18€

Monsieur CHASSAT propose au Conseil d'adopter le Compte Administratif tel qu'il a été présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le Compte Administratif 2016 tel que présenté avec un résultat de clôture positif de 186142.01 euros.

Délibération N° 2017-03-003 : Vote d'affectation du résultat 2016

Monsieur François CHASSAT, conseiller délégué aux affaires financières rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, après avoir examiné le Compte Administratif de 2016 et déterminé les restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31/12/2016, d'affecter le résultat d'exploitation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	101 023.67 €
B Résultat antérieur reporté	85 118,34 €
C résultat à affecter (= A+B)	186 142.01 €
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	128 360,68 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	27 432,51 €
Excédent de financement	- €
F Besoin de financement (= D+E)	- €
Affectation de C (= G+H)	186 142.01 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	- €
H Report en fonctionnement R002	186 142.01 €

Délibération 2017-03-004 : Vote des taux 2017 des taxes directes

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- fixer le taux des contributions directes comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 418 000	12.70 %	180 053
Foncier bâti	829 000	16.11 %	136 822
Foncier non bâti	33 500	88.54 %	30 103
Total			346 978

Délibération 2017-03-005 :Vote du budget communal 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil ses propositions pour le budget communal 2017, équilibré :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Charges à caractères général	402 868.95 €	(48%)
Charges de personnel	271 900,00 €	(32%)
Autres charges gestion courante	99 612,65 €	(12%)
Charges financières	23 000,00 €	(3%)
Virement à la section d'Investissement	43 960,83 €	(5%)
total de l'exercice	841 342.41 €	
report exercice N-1	- €	
total des dépenses	841 342.41 €	

Recettes		
Produits des services	65 730,00 €	(10%)
Impôts et taxes	358 584,00 €	(55%)
Dotations et participations	176 186,40 €	(27%)
Autres produits de gestion courante	54 700,00 €	(8%)
total de l'exercice	655 200,40 €	

report exercice N-1	186 142.01 €
----------------------------	---------------------

total des recettes	841 342.41 €
---------------------------	---------------------

Section d'investissement

Dépenses		
Dépenses d'équipement	102 389,00 €	(71%)
Charges d'emprunts	42 500,00 €	(29%)
total de l'exercice	144 889,00 €	

report exercice N-1	- €
----------------------------	------------

restes à réaliser	27 432,51 €
--------------------------	--------------------

total des dépenses	172 321,51 €
---------------------------	---------------------

Recettes		
Subventions + emprunt	- €	(0%)
Recettes TVA et TLE	- €	(0%)

Virement de la section de Fonctionnement	€	43 960,83	(100%)
total de l'exercice		43 960,83 €	
report exercice N-1		128 360,68 €	
affectation "excédent" fonct. N-1		- €	
restes à réaliser		- €	
total des recettes		172 321,51 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré article par article, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** par nature le budget communal 2017, tel que présenté, avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Délibération 2017-03-006 : Adoption du plan de financement des travaux de redynamisation du centre-bourg

Dans le cadre du montage des dossiers de subventions relatifs au projet de travaux de redynamisation du centre-bourg, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
PLACE	561800	Conseil départemental- Contrat de territoire	201930
Frais annexes	41011	ETAT - Contrat de ruralité	201930
BATI	111300	Europe - Leader	54620
Frais Annexes	13881	CAF	80000
		Fonds propres Commune	189512
TOTAL GENERAL HT	727992	TOTAL GENERAL H.T	727992

Le coût HT estimatif global du projet d'investissement maximal est de 727 992 euros HT sous réserve de modification.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux de redynamisation du centre-bourg avec ce plan de financement prévisionnel

Délibération 2017-03-007 : Evolution des indemnités des élus relative à l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique

M. Jean-Pierre AZALBERT rappelle les éléments de contexte suivants :

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017 ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017, ce qui entraîne une nouvelle augmentation du montant maximal des indemnités de fonction des élus.

Trois hypothèses peuvent alors se présenter :

- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération ;
- pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire ;
- pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations.

Concernant les modalités d'adoption de la délibération indemnitaire, il est recommandé de fixer le montant des indemnités en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision. Cela évitera, après la modification imposée par le protocole PPCR, d'avoir à reprendre une délibération à chaque revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique. En effet, une nouvelle modification de cet indice est déjà prévue pour janvier 2018 (c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal.)

Pour rappel, l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part.

Vu la délibération n°2014-12 du 29/03/2014,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux maire, maires adjoints et conseiller délégué, dans la limite des taux maxima prévus par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler les taux d'indemnités de fonctions de Maire, maire adjoint et conseiller délégué selon l'indice brut terminal de la fonction publique
- D'appliquer la hausse de l'indice à partir du 1^{er} janvier 2017

Délibération 2017-03-008 : Achat d'un bon cadeau repas pour deux personnes au restaurant la Métairie pour le photographe qui a réalisé les photos vues du ciel de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au photographe doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeau.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau au photographe à savoir un repas pour deux personnes au restaurant gastronomique de la commune est proposé pour un montant global de 80 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de valider l'achat du cadeau au photographe pour un montant de 80 euros
- d'Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- précise que les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget.

Délibération 2017-03-009 : Adhésion 2017 à l'Association des Maires de France de Haute-Garonne (AMF 31)

Vu l'appel à cotisations 2017 transmis par l'AMF,

Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à l'AMF pour un montant annuel de 259 euros.

Le montant est fixé en fonction de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de renouveler son adhésion à l'AMF 31
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision
- précise que les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget

Délibération 2017-03-010: Adhésion 2017 à la Fondation du Patrimoine

Vu l'appel à adhésion 2017 transmis par la Fondation du Patrimoine,

Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 120 euros.

Le montant annuel de l'adhésion est fixé en fonction de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision
- précise que les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget

Délibération N° 2017-03-011 : Adhésion 2017 de la commune à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Vu l'appel à adhésion 2017 transmis par à l'association Arbres et Paysages d'Autan,

Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 100 euros.

Le montant annuel de l'adhésion est fixé en fonction de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- de renouveler son adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision
- précise que les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits au budget

Délibération N° 2017-03-012 : Achats de matériel pour le service technique et demande de subvention au Département

M. Michel DELMAS, adjoint au maire précise le contexte : L'investissement de matériel est nécessaire afin de permettre à l'équipe technique de travailler dans de bonnes conditions. Le renouvellement du matériel lié à l'usure est aussi indispensable.

Le conseil municipal propose de retenir les devis proposés par plusieurs entreprises :

SOUMO Sud-ouest motoculture SACRE pour un montant de 1687.50 euros HT (tondeuse, motopompe, motobineuse)

AGRI Equipement pour un montant de 1446 euros HT (perceuse, enrouleur automatique et meuleuse)

Espace Emeraude pour un montant de 322.84 euros HT (chargeur démarreur et cric rouleux)

Le montant global de l'achat s'élève donc à 3456.34 euros

Vu l'ampleur de l'investissement, M. DELMAS propose de solliciter le Département pour cet achat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de :

- de retenir la proposition globale de matériels de 3456.34 euros
- de solliciter l'aide financière du département pour cet achat

Délibération N° 2017-03-013 : Achats de signalétique et demande de subvention au Département

Afin de favoriser une bonne orientation sur la commune, la commune souhaite installer des panneaux de signalisation.

L'entreprise Signaux Girod a fait une proposition pour un montant HT de 1064.18 euros.

Etant donné la demande d'une signalétique globale du conseil municipal, il est demandé de reporter la décision à un conseil municipal ultérieur

Délibération N° 2017-03-014 : Achats de matériel et demande de subvention au Conseil Départemental

Mme Lucie LAURENT, adjointe au Maire, présente le projet d'investissement :
Il s'agit d'acheter 50 chaises et un chariot roulant.

Il est donc proposé de retenir la proposition commerciale de Adequat pour un montant de 1459 euros HT et de Manutan Collectivités pour un montant de 243 euros HT.

Vu l'ampleur de cette dépense, il est proposé de solliciter le département pour cet achat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition commerciale de Adequat et de Manutan collectivités pour un montant de 1702 euros HT
- de solliciter l'aide financière du département pour cet achat

Délibération N°2017-03-015 : Demande de subvention de l'association familiale intercantonale (AFC)

La commune est sollicitée par l'association familiale intercantonale pour une demande de subvention au titre de l'année 2017.

Les nouveaux projets de l'association pour 2017 sont les suivants :

- l'expérimentation Service Polyvalent d'Aide et de soins A domicile (SPASAD) issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (accompagnement et soins)
- le développement d'actions de prévention à domicile (prévention des chutes, de la souffrance psychique).

L'association suggère une subvention de 0.30 cts par habitant, soit pour Paulhac 372.30 euros

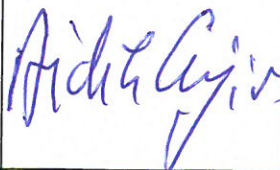
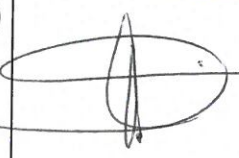
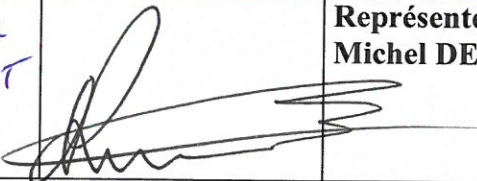
Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de :

- verser à l'AFC une subvention 2017 de 372.30 euros

Questions diverses

- Avancement travaux assainissement
- Festival 31 notes d'été
- Stèle d'hommage sur le chemin de Paulhac
- exposition et cérémonie pour le 100ème anniversaire de l'Armistice de la grande guerre 1914/1918

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se clôture à minuit.

Anne ANDRE	Jean-Pierre AZALBERT	Jean-Michel BERSIA	François CHASSAT	Didier CUJIVES
				
Michel DELMAS	Sophie DIAS	Roger FALGA	Marlène JEANJEAN	Lucie LAURENT
		Représenté par François CHASSAT		
Gérard LAVERGNE	Nathalie RUMEAU	Nathalie THIBAUD	Manuela VALVERDE	
Représenté par J.P. AZALBERT		Représentée par Michel DELMAS		